



## COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014 A 21 H

Le trente juin deux mille quatorze à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Aline JACQUET, Marie-Christine LAPEYRE, Serge LINON, Charles LONJOU, Cristel MARTINEZ, Manuelle MIREY, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

Etait absente : Josiane LINON

Elus ayant donné délégation : Josiane LINON à Serge LINON.

Aline JACQUET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 5 juin 2014, celui-ci est adopté à la majorité avec une abstention (S.NODARI).

---

### ORDRE DU JOUR

#### 1 – Projet d'acquisition foncière

Suite aux multiples sollicitations du club de football Lalbenque-Fontanes pour la création d'une plaine de jeux, Monsieur le Maire avait proposé lors du dernier conseil municipal du 5/06, un emplacement possible pour la création de cet équipement sur la route de Vaylats éloigné des habitations. Les élus étaient conviés à aller voir ce terrain et donner leur avis.

Monsieur le Maire donne des précisions sur ce projet d'acquisition foncière, il s'agit de 3 terrains, un terrain à acquérir pour l'accès (de 6 714 m<sup>2</sup>) et deux terrains pour la surface d'aménagement (de 22 629 m<sup>2</sup>) soit un total de 29 343 m<sup>2</sup>.

Les terrains appartiennent à Claude BRUGIDOU, il propose de céder le terrain pour un montant global de à 30 000 €. Ces terrains se situent en zone N du PLU.

Après plusieurs observations des uns et des autres sur notamment l'avancement de ce projet, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la première étape à réaliser, c'est-à-dire bénéficier d'une réserve foncière, mais que pour le projet, tout reste à faire et chacun peut y participer.

**Le projet d'acquisition foncière est validé à la majorité avec une abstention (celle de Sébastien NODARI).**

#### 2 – Bilan piscine 1<sup>ère</sup> tranche : avenants au marché

Suite aux travaux engagés et en cours de finition pour la 1<sup>ère</sup> tranche de rénovation de la piscine municipale, nous avons la proposition d'avenants de l'entreprise GCM attributaire du lot 3 : traitement de l'eau et l'entreprise BOURRIE attributaire du lot 4 : chauffage/plomberie.

L'entreprise GCM – lot 3 : montant de l'avenant : 4 428.16 € HT soit 5 296.08 € TTC. Cette plus-value consiste à la reprise de l'aspiration du fond de grand bassin (adaptation de chantier – les études n'ont pu être menées en amont étant donné que le bassin était en eau).

Le montant de base du marché était de 141 495.41 € HT

Le montant de l'avenant n°1 : 4 428.16 € HT

Soit un nouveau marché du lot 3 de 145 923.57 € HT et un montant de 175 108.28 € TTC.

L'entreprise BOURRIE – lot 4 : montant de l'avenant : 1 998.20 € HT soit 2 397.84 € TTC. Cette plus-value correspond à diverses modifications électriques liées à la création d'une chaufferie indépendante (demande du bureau de contrôle) et les travaux préparatoires pour la réalisation d'un deuxième pédiluve (demandé par le maître d'ouvrage)

Le montant du marché de base était de 47 937.37 € HT

Le montant de l'avenant n° 1 : 1 998.20 € HT

Soit un nouveau marché pour le lot 4 de 49 935.57 € HT et un montant de 59 922.68 € TTC.

**Les avenants sont validés à la majorité avec une abstention (Patricia CHATELIN) et autorisation est donnée au Maire pour les signer.**

**De plus, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de la piscine, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour déposer le permis de construire dans le cadre de la construction de la charpente de couverture des bassins et la réhabilitation du bâtiment vestiaires – sanitaires. Accord à l'unanimité.**

### **3 – Dossier amende de police**

Comme évoqués au cours des précédents conseils municipaux, nous pouvons présenter pour 2014 et avant le 31/07/2014 un dossier d'amende de police.

Le dossier que nous souhaitons déposer au titre des amendes de police se situe à la sortie de la maison de santé sur le chemin de la Vignasse avec le traitement de la sortie pour une mise en sécurité.

La prévision du coût de l'opération est de : 13 315 € HT soit 15 978 € TTC.

**Après délibération, les membres valident le dossier et autorisent le Maire à solliciter le conseil général au titre des amendes de police pour 2014.**

### **4 – Constitution du jury d'assises pour l'année 2015**

Comme chaque année, chaque collectivité doit participer à un tirage au sort dans la liste électorale pour constituer la liste du jury d'assises.

La commune de LALBENQUE doit tirer au sort 6 noms.

Le tirage au sort est le suivant :

**Mme GOMEZ Eve Marie**

**Mme DONNADIEU Marie-Paule**

**Mme NOUAILLES Carole, Nathalie épouse HEBERT**

**Mme ZUCKERMANN Shendy Marie Paule épouse LAPELERIE**

**Monsieur ALIBERT-SENS Philippe Raymond François**

**Madame BACH Marie Jeanne Louise veuve LINON**

## **5 – Admission en non valeurs de créances irrécouvrables**

Suite à un entretien le 2/06/2014 avec Mme Michèle BELVEZE, Comptable du Trésor, sur le contentieux de la collectivité (impayés cantine, alsh, loyers communaux), nous avons fait l'inventaire de ces impayés et Mme BELVEZE nous présente un état à admettre en non valeurs pour la somme de 194.70 €.

Les impayés sont des frais de cantine et de garderie de 2011 et 2012.

**Après examen et délibération les membres valident à l'unanimité les admissions en non valeur pour le montant de 194.70 €.**

## **6 – Réhabilitation de la mairie : transfert de la salle des mariages et cérémonies**

Compte - tenu de la suite des travaux de réhabilitation de la mairie prévus jusqu'en avril 2015, la salle des mariages sera indisponible pendant cette période. L'organisation des mariages pourra se tenir dans le lieu suivant : salle des fêtes de Lalbenque.

Cependant cette salle n'étant pas dans maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages. Le Procureur de la République, également sollicité en ce sens, doit donner son accord.

**Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de transférer la salle des mariages à la salle des fêtes durant la durée des travaux de la mairie.**

## **7 – CAF : renouvellement de la convention d'objectifs et de financement pour 2014-2017 pour l'activité périscolaire et l'aide spécifique aux rythmes éducatifs (Stéphane DOLO arrive en séance)**

La CAF est le partenaire financier dans notre structure d'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire ainsi que pour les nouveaux rythmes éducatifs.

Nous sommes arrivés au terme au 31/12/2013 du conventionnement pour l'aide au financement de ces deux équipements.

La CAF nous propose le renouvellement pour la période 2014-2017 avec deux conventions.

\* une pour le financement l'ALSH périscolaire

\* une aide spécifique pour les rythmes éducatifs (suite à la réforme et aux 3 heures d'activités périscolaires supplémentaires).

**Après examen et délibération, les membres valident à l'unanimité ces projets de conventions et autorisent le Maire à les signer.**

## **8 – Convention de mise à disposition de la piscine municipale**

La piscine municipale va débiter sa saison le 12 juillet 2014. Comme l'année dernière, il est proposé une convention de mise à disposition de l'équipement et du matériel au profit et sous la responsabilité du maître nageur en dehors des horaires d'ouverture au public.

La collectivité sollicite une redevance de 800 € pour la saison.

**Après lecture faite de cette convention, les membres valident à l'unanimité et autorisent le Maire à signer la dite convention.**

## **9 - Questions diverses**

- **Parc naturel Régional** : le Parc a adressé un courrier pour informer de la création de 4 commissions thématiques. Les élus sont invités à s'inscrire. Seul Monsieur Philippe PARIAT s'inscrit à la commission vie et territoire.

- **Motion proposée par l'AMF :** L'association des Maires de France propose une motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Après lecture faite, les élus valident à la majorité avec une abstention (Daniel PASQUIER) de voter cette motion par solidarité et soutien à l'AMF.
- **Convention pour contrôle sanitaire piscine 2014 :** Comme chaque année, il y a un contrôle sanitaire des piscines obligatoires, avec deux prélèvements dans l'été. Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention.
- **Compte-rendu d'activité de la concession GRDF 2013**  
Mme BONNET, interlocutrice privilégiée de la collectivité, chargée des relations au a déposé en Mairie le compte-rendu de l'activité de GRDF sur la commune de Lalbenque pour 2013. Ce document est consultable en Mairie aux heures d'ouverture.
- **Eglise ST QUIRIN : continuité de la restauration des 3 dernières chapelles :**  
Nous avons reçu un courrier du service culture, patrimoine historique du conseil général du Lot pour la suite de la restauration des chapelles de l'église ST QUIRIN. En effet, le Département du Lot, l'Etat et la Région Midi Pyrénées ont conclu des conventions pluriannuelles de partenariat dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine protégé. Ils nous encouragent à déposer un dossier de subvention pour une programmation 2015. Je vous propose de m'autoriser à solliciter un maître d'œuvre pour faire l'étude des 3 chapelles avec permis de construire et dossier de subvention et m'autoriser à déposer le permis de construire quand il sera prêt pour l'instruction.

#### **Informations des élus :**

- Michel DURAND responsable du suivi des travaux sur bâtiments et infrastructures informe l'assemblée de l'avancement des travaux engagés sur la commune.
  - Sébastien NODARI demande des précisions sur le projet de réouverture de la halle.
  - Daniel PASQUIER sollicite l'ouverture de 2 commissions extra-municipales : sur l'énergie et le petit patrimoine.
  - Daniel PASQUIER demande où en est l'installation de la zone bleue, Paul PINSARD indique que nous avons reçu tout récemment la signalisation à mettre en place et le nécessaire va suivre. Les disques de stationnement seront disponibles chez les commerçants dans la limite des stocks disponibles.
  - Christel MARTINEZ informe les élus de l'année scolaire passée avec la mise en place des nouveaux rythmes et le personnel nécessaire à cette organisation. Elle informe que la collectivité va trouver des solutions pour remédier aux températures chaudes dans les classes par jour de canicule.
  - Daniel PASQUIER souhaite que le projet d'installation d'une aire de covoiturage soit à l'étude dans les meilleurs délais.
  - Serge LINON fait le compte-rendu de la réunion du syndicat d'assainissement des cours d'eau de Montcuq et Castelnau.
- Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire

J.POUGET.